

Quoi qu'il en soit, aucune incidence particulière n'est attendue du fait du projet de forage à long terme sur cette zone, et l'impact des travaux devrait rester limité au périmètre d'intervention et à la période du chantier.

Dans tous les cas, tout sera mis en œuvre au cours des travaux comme en cours d'exploitation à venir de l'ouvrage pour éviter de porter atteinte aux équilibres environnementaux du secteur.

## 9. CONTRAINTES ET INCIDENCES DU PROJET

### 9.1. CONTRAINTES LIEES A L'EXECUTION DES TRAVAUX

#### 9.1.1. DONNEES GENERALES

Les travaux de forage peuvent être à l'origine de contraintes et de nuisances pouvant avoir une incidence plus ou moins marquée sur l'environnement. Il s'agit notamment :

- de la présence sur le site de produits potentiellement polluants, nécessaires à la conduite du chantier : des graisses, des lubrifiants, des carburants destinés au fonctionnement des machines et des outils ;
- du ruissellement et des écoulements des eaux de chantier vers les fonds en aval, notamment à la suite d'épisodes pluvieux ou orageux avec le lessivage des terrains alentour.

Ces différents aspects sont pris en compte dans le cadre de l'organisation des travaux et vont faire l'objet d'un chapitre spécifique du cahier des charges du chantier.

#### 9.1.2. GESTION DES RISQUES DE POLLUTION PAR DEVERSEMENT DE PRODUITS DANGEREUX

Aucun produit dangereux ne sera stocké sur place, ni graisse, ni lubrifiant, ni carburant, ni tout autre hydrocarbure, produit désinfectant et détergent.

En dehors des phases d'intervention, les engins seront stationnés sur une aire appropriée et prévue à cet effet, située hors de la zone d'alimentation du captage.

L'entretien et le plein des machines seront cantonnés uniquement à cette aire de stationnement.

Sur la zone d'intervention, en dehors des accès nécessaires au chantier, seule une aire de retournement sera aménagée, qui pourra éventuellement accueillir et stocker, le temps de l'intervention, les produits et matériaux nécessaires aux travaux, sous réserve de leur caractère parfaitement inerte et non polluant.

#### 9.1.3. GESTION DES EAUX DE CHANTIER ET DES ECOULEMENTS

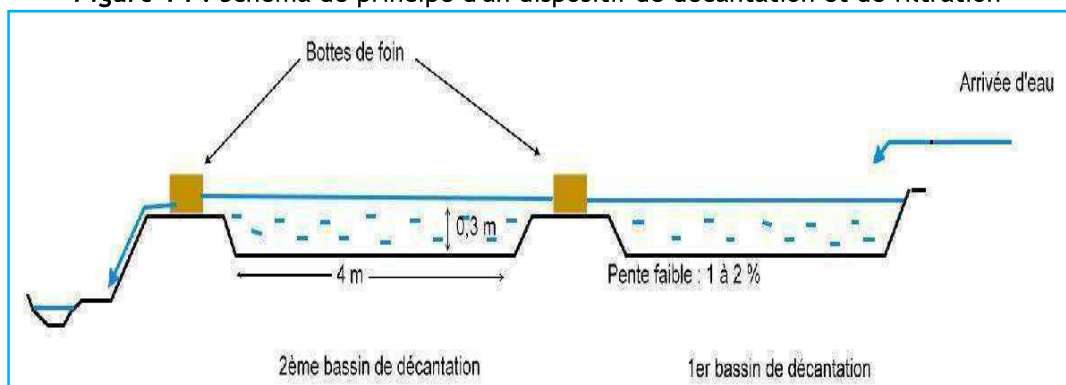
Toutes les dispositions devront être prises pour toute la durée du chantier concernant le maintien des ouvrages hors d'eau, l'évacuation des eaux de ruissellement issues des fonds en amont et l'évacuation des eaux du chantier.

Ces dispositions tiendront compte d'éventuels impacts des rejets sur l'environnement immédiat de la zone d'intervention.

Les eaux seront rejetées vers le milieu naturel, vers les fonds en aval, au-delà de la zone de captage située immédiatement en contre-bas du secteur d'intervention.

Elles transiteront obligatoirement par un bassin de décantation et de filtration qui sera aménagé en aval du site pour la durée du chantier. Cet aménagement sera conçu pour faire chuter la charge minérale en suspension dans l'eau et limiter les rejets d'eau à caractère fortement turbide.

**Figure 14** : Schéma de principe d'un dispositif de décantation et de filtration



Le bassin de décantation et de filtration sera aménagé comme suit :

- il sera au mieux constitué de deux bassins successifs de 4 x 2 m, profonds de 0,30 à 0,40 m et équipés de dispositifs de filtration constitués de bottes de foin ou de paille ;
- la pente générale de l'aménagement sera de 1 à 2 %, pour une circulation d'eau parfaitement gravitaire.

## 9.2. INCIDENCE DES AMÉNAGEMENTS A VENIR SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet va consister ici en la réalisation de quatre forages, dont un ouvrage d'essai qui pourra à terme si les résultats obtenus sont concluants être transformé en forage définitif d'exploitation.

Le site qui consiste aujourd'hui en une prairie de culture ne subira aucun autre aménagement que ceux nécessaires à la sécurisation du point d'eau telle que cette dernière pourra être définie le moment venu par l'Hydrogéologue Agréé. Il s'agira vraisemblablement d'une clôture qui sera disposée autour du périmètre immédiat et éventuellement d'un fossé de colature qui viendront se raccorder au dispositif de protection nécessaire à la sécurisation de l'actuel champ captant.

Dans tous les cas, les travaux qui pourront être envisagés ici seront définis de manière à ne pas porter atteinte aux équilibres environnementaux du site.

La piste d'accès sera aménagée a minima pour permettre l'aménagement-repli des engins nécessaires au chantier et à conserver à terme un accès pérenne pour l'entretien des ouvrages de captage.

Aussi, par définition, l'impact attendu des travaux sur l'environnement devrait être plutôt positif, avec notamment :

- une meilleure protection des points d'eau et de la ressource aquifère du secteur ;
- une meilleure gestion des eaux de surface ;
- une diminution du risque de contamination de la ressource en eaux souterraines du fait du ruissellement en surface et du lessivage des sols alentour ;
- une bonne intégration paysagère de la zone de captage, dont l'entretien sera facilité par un accès pérenne ;
- l'absence d'impact du projet sur les fonds en aval, qui ne demeureront en rien concernés par les travaux.

Ainsi, au regard notamment des observations réalisées sur le site, le projet ne présente pas d'atteintes notables dommageables sur l'environnement, ni sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de la zone **Natura 2000 ZSC - FR9302008 - Vachères** située à proximité.

## 9.3. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE

La zone d'intervention appartient au bassin versant du Largue (code : DU\_13\_11) d'une superficie de 369 km<sup>2</sup>, à la masse d'eau de surface FRDR 2034 Le Largue de sa source à la confluence avec la Laye incluse et à la masse d'eau souterraine FRDG534 - Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires en moyenne Durance.

Cette zone appartient au territoire du SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée.

Le Programme de mesure du SDAGE adopté fin 2009 fixe la liste des problèmes et des mesures complémentaires associés à chaque masse d'eau concernée.

Ces derniers sont inventoriés dans les tableaux suivants :

- Masse d'eau de surface :

Largue - DU_13_11													
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique						
			Objectif d'état	Statut	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiquiste	Echéance avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		
FRDR10383	ravin du riu	Cours d'eau	bon état	MEN	2015					2015	2015		
FRDR10481	ravin de l'ausselet	Cours d'eau	bon état	MEN	2015					2015	2015		
FRDR11177	ruisseau de la combe	Cours d'eau	bon état	MEN	2015					2015	2015		
FRDR11274	ravin de combe crue	Cours d'eau	bon état	MEN	2015					2015	2015		
FRDR11346	ruisseau le viou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT	pression inconnue			2015	2015		
FRDR2034	Le Largue de sa source à la confluence avec la Laye incluse	Cours d'eau	bon état	MEN	2015					2015	2015		
FRDR268	Le Largue de la Laye à la confluence avec la Durance	Cours d'eau	bon état	MEN	2015					2015	2015		

- Masse d'eau souterraine :

7 - Durance										
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état quantitatif				Objectif d'état chimique				
		Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser
FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG393	Alluvions du Buëch	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG394	Alluvions Durance amont	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG413	Formations variées des bassins versants Cenise et Pô	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG417	Formations variées du haut bassin de la Durance	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG418	Formations variées du bassin versant du Buëch	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG422	Formations variées du bassin versant du moyen Verdon	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG423	Formations variées du Haut Verdon et Haut Var	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG528	Calcaires et marnes crétacées et jurassiques du BV Lez, Eygues/Aigue et Ouvèze	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG533	Marno-calcaires et grès Collines Côte du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG534	Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires en rive droite de la moyenne Durance	Bon état	2015			Bon état	2015			

Au regard des éléments mise en évidence dans les tableaux ci-avant, il apparaît que les masses d'eau concernées par le projet présente un bon état général.

Notons également, que le choix de la collectivité de ne prendre au droit des ouvrages de captage **que le débit d'eau nécessaire à la sauvegarde de l'alimentation AEP du village** et la restitution au milieu naturel du volume en excédent avec la **mise en place d'un débit réservé**, dont il conviendra le moment venu de définir les valeurs moyenne et/ou minimale, doit permettre de limiter l'impact du projet sur l'environnement.

Ainsi, au regard des directives du SDAGE, les travaux de recherche d'eau par forage dans les alluvions du Largue sur la zone de La Fare doivent permettre d'amener une certaine cohérence ou, du moins, une rationalisation des modes de prélèvement d'eaux souterraines nécessaires à l'adduction du réseau AEP du village de REILLANNE.

Ce projet va donc dans le sens du maintien si ce n'est de l'amélioration des équilibres de prélèvement et des besoins du milieu naturel.

## 10. AVIS DES SERVICES INSTRUCTEURS

La zone d'intervention ne concerne aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.

### AVIS DES SERVICES INSTRUCTEURS

Date :

Signature et cachet :

## 11. SIGNATURE

Fait à CROTS

Pour le compte de la Commune de REILLANNE

Le 20/03/2018

**SARL GEOSYNERGIE**  
3 Allée des Primevères  
84800 L'Isle sur la Sorgue  
Tél : 04.88.61.42.41 Post : 06.11.87.23.28  
email : geosynergie@gmail.com  
Siret : 535 396 683 00018 APE : 7022Z

Annexes :

- Fiches des zones de protection naturelle.

---

**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
Hôtel de Ville  
Rue des Ecoles  
04410 REILLANNE

**Géosynergie – Agence Alpes-Durance**  
Jouglard-Le Poët  
05200 CROTS  
Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
SIRET : 535.396.683.00026 – APE : 7112 B



> INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL  
> PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## LE LARGUE ET SES RIPISYLVES



Identifiant national : 930020060

Type de zone :

Année de description : 1988

Ancien numéro régional : 04-158-100

Zone continentale de type 2

Année de mise à jour : 2014

### > Rédacteurs

Claire CRASSOUS, Georges GUENDE, Jean-Charles VILLARET, Luc GARRAUD, Stéphane BELTRA, Alisson LECLERE, Jérémie VAN ES, Stéphane BENCE

### > Données générales

**Communes** : Aubenas les Alpes (04012), Banon (04018), Dauphin (04068), Limans (04104), Ongles (04141), Reillanne (04160), Revest des Brousses (04162), Saint Maime (04188), Saint Martin les Eaux (04190), Saint Michel l'Observatoire (04192), Saumane (04201), Vachères (04227), Villemus (04241), Villeneuve (04242), Volx (04245)

**Département** : Alpes-de-Haute-Provence (04)

**Altitudes** : 313 à 780 mètres

**Superficie** : 866,84 hectares

**ZNIEFF Type 1 enfant** : 930020061



### > L'inventaire des ZNIEFF

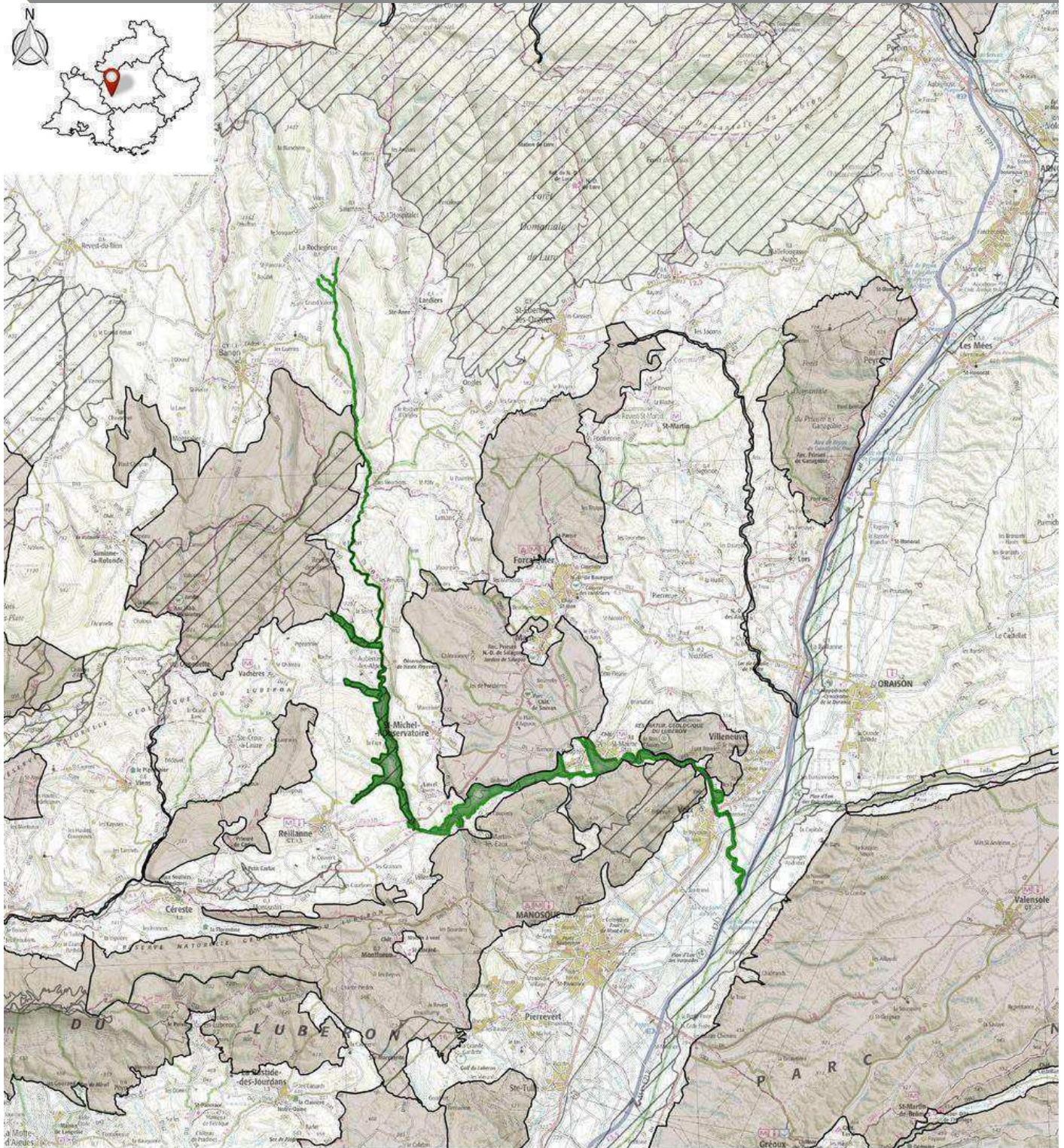


L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de délimiter les espaces d'intérêt écologique majeur. Initié en 1982, ce programme concerne l'ensemble du territoire français, le Muséum National d'Histoire Naturelle en assure la validation nationale. En région PACA, l'inventaire est piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est mis en œuvre par les Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Méditerranéen et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en assure le secrétariat scientifique, en s'appuyant sur le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

La mise à jour des ZNIEFF de PACA a été réalisée sur la période 2013-2015. Seules la liste des espèces présentes dans chaque zone et les autres informations découlant de celle-ci (commentaire général, bilan des connaissances, intérêts de la zone) ont été mises à jour.



➤ Cartographie



Carte générée le 07.10.2016 ©IGN SCAN

- ZNIEFF de type 2 n°930020060
- Autre ZNIEFF de type 1
- Autre ZNIEFF de type 2

Pour accéder à la délimitation des ZNIEFF, consulter [GeoIDE-carto](http://GeoIDE-carto) sur le site de la DREAL PACA.



## ➤ Commentaire général

### Description

Localisé dans la partie sud-ouest du département des Alpes-de-Haute-Provence, le site est établi sur les communes de Saumane, Villeneuve, Dauphin, Saint-Maime, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Volx, Villemus, Ongles, Aubenas-les-Alpes, Limans, Reillanne, Revest-des-Brousses, Vachères et Banon. Ce site comprend le cours de la rivière du LARGUE et ses principaux affluents.

Le LARGUE draine un territoire où prédominent les formations sédimentaires du Tertiaire et du Secondaire, associant surtout des marnes, marno-calcaires, calcaires et grès appartenant aux séries de l'Oligocène au Bédoulien.

Les abords du cours d'eau proprement-dits sont surtout composés d'alluvions récentes.

Ce site bénéficie d'un climat de type méditerranéen à supra-méditerranéen.

Etendu entre 310 m et 790 m d'altitude, il s'inscrit dans les étages de végétation méso-méditerranéen supérieur et supra-méditerranéen.

La végétation des bords du LARGUE est caractéristique des cours d'eau : formations de hautes herbes, fourrés et ripisylves. Les bancs de graviers, récemment déposés et colonisés par une végétation pionnière sont assez peu nombreux et n'occupent que de faibles surfaces.

Sur les coteaux de bordure, la végétation associe des chênaies vertes, des chênaies pubescentes, des pelouses rocailleuses sèches, des garrigues à Thym (*Thymus vulgaris*) et à Chêne kermès (*Quercus coccifera*) et des landes à Genêt cendré (*Genista cinerea*), sur les pentes. Des falaises avec des petites vires et des rocailles ébouleuses sont également présentes localement.

### Milieux naturels

Le LARGUE et ses rives comptent plusieurs habitats remarquables ou représentatifs : les groupements amphibies méridionaux [22.34], qui se développent sur les vases exondées, la végétation pionnière herbacée des alluvions et bancs de graviers méditerranéens à Pavot cornu (*Glaucium flavum*) [all. phyto. *Glaucium flavi* (24.225)], les fourrés de saules pionniers des berges et alluvions torrentielles à Saule drapé (*Salix elaeagnos*) et Saule pourpre (*Salix purpurea*) [all. phyto. *Salicion incanae* (44.111 et 24.223)], les ripisylves-galeries de Saule blanc (*Salix alba*) [all. phyto. *Salicion albae* (44.141)], ponctuellement les ripisylves méditerranéennes à peupliers, ormes et frênes [all. phyto. *Populion albae* (44.61)] et les prairies humides hautes et formations végétales associées [all. phyto. *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* (37.1)].

Par ailleurs, localement en bordure du cours d'eau, des pratiques culturales, encore peu intensives, ont permis jusqu'à présent le maintien d'écosystèmes agraires riches en plantes messicoles liées aux moissons et champs cultivés [all. phyto. *Caucalion lappulae* (82.3)], notamment la Bifora à deux coques (*Bifora testiculata*), sur certaines parcelles.

Les pentes des costes et ravins associent également divers habitats remarquables ou représentatifs tels que : les garrigues supra-méditerranéennes à Thym (*Thymus vulgaris*) [all. phyto. *Helianthemo italici-Aphyllanthion monspeliensis* (32.63)], les landes supra-méditerranéennes et oro-méditerranéennes à Genêt cendré (*Genista cinerea*) et Lavande à feuilles étroites (*Lavandula angustifolia*) [all. phyto. *Lavandulo angustifoliae-Genistion cinerea* (32.61 et 32.62)] et les boisements supra-méditerranéens de Chêne pubescent (*Quercus humilis*) [all. phyto. *Quercion pubescenti-sessiliflorae* (41.711)].

L'intérêt du site réside notamment dans la présence de prairies humides, de petites zones marécageuses et des rives exondées en bordure de rivière.

### Flore

Le site comprend quatre espèces végétales déterminantes, dont une est protégée au niveau national : l'Euphorbe à feuilles de graminée (*Euphorbia graminifolia*) et une en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Tabouret précoce (*Noccaea praecox*), petite crucifère connue seulement de quelques massifs supra-méditerranéens du sud-est de la France, et deux sans statuts de protection : le Bifora testiculé (*Bifora testiculata*), rare ombellifère messicole des cultures peu intensives, et le Jonc à fruits globuleux



(*Juncus sphaerocarpus*).

Par ailleurs, il abrite une autre espèce végétale remarquable, protégée au niveau national : la Petite massette (*Typha minima*).

#### Faune

Ce site présente un intérêt faunistique assez élevé. Il abrite en effet vingt espèces animales patrimoniales, dont six sont déterminantes.

Chez les Mammifères d'intérêt patrimonial, citons le Castor d'Europe (*Castor fiber*), ainsi que diverses chauve-souris intéressantes comme le Petit Murin (*Myotis blythi*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) toutes trois déterminantes, ainsi que le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), espèce remarquable en régression marquée, plutôt thermophile et anthropophile, la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), espèce remarquable forestière relativement fréquente, le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), espèce remarquable rupicole et montagnarde d'affinité méridionale, qui exploite les milieux forestiers surtout riverains de l'eau pour la chasse et les milieux rocheux (falaises) pour les gîtes. Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente également les rives du Largue. Le peuplement avien nicheur de ce site abrite les espèces remarquables suivantes : Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) en périphérie du cours d'eau dans les milieux ouverts et secs.

La présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce déterminante devenue rarissime serait à confirmer par des recherches approfondies.

Les Poissons d'eau douce sont notamment représentés par une espèce protégée au niveau européen (directive C.E.E. « Habitats »), le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), espèce remarquable d'affinité méridionale, rare dans les Alpes de Haute Provence mais semble t il en extension, liée aux cours d'eau clairs et bien oxygénés à débit rapide sur substrat de graviers.

Concernant les arthropodes, citons une espèce déterminante, le Clyte à antennes rousses (*Chlorophorus ruficornis*), coléoptère de la famille des longicornes (Cerambycides), endémique franco-ibérique, floricole et forestier dont la larve se développe dans les branches mortes de chênes déjà attaquées par un autre coléoptère. Notons également deux espèces remarquables, la Proserpine (*Zerynthia ruminalis*), espèce ouest méditerranéenne dont la chenille vit sur l'Aristolochie *Aristolochia pistolochia* et dont l'adulte fréquente les Boisements clairs et les pentes rocailleuses ouvertes en périphérie du cours d'eau. On y rencontre enfin l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), Crustacé Décapode remarquable, en régression et devenu assez rare et localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur aujourd'hui.

#### Fonctionnalité/Liens éventuels avec d'autres ZNIEFF

Cette ZNIEFF de type 2 englobe la ZNIEFF de type 1 suivante : «04\_158\_192 Le Largue et ses ripisylves entre Coubian et la chapelle Notre Dame les costes du Largue ruisseaux et ravins de Valvissorgues, du Rio et de l'Aiguebelle».





## > Mesures de protection de la zone

Cette zone peut être concernée par des protections réglementaires et/ou européennes.  
Pour accéder à la délimitation des espaces protégés, consulter [GéoIDE-carto](#) sur le site de la DREAL PACA.

## > Délimitation de la zone

### Critères de délimitation :

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

### Commentaire de délimitation :

Les limites du site englobent l'écocomplexe fonctionnel d'un tronçon du Largue et de ses principaux affluents, avec leurs ravins boisés et espaces connexes. Elles excluent l'essentiel des secteurs fortement anthropisés (cultures, zones urbaines et semi-urbaines) situés en bordure. Ces derniers justifient la délimitation par les fortes discontinuités écologiques et paysagères occasionnées.

## > Intérêt de la zone

### Critère patrimonial :

Ecologique

Faunistique  
Insectes  
Reptiles  
Mammifères

Floristique  
Phanérogames

## > Bilan des connaissances

Mammifères : Faible  
Oiseaux : Moyen  
Reptiles : Faible  
Amphibiens : Faible  
Poissons : Faible  
Insectes : Faible  
Invertébrés (sauf insectes) : Faible

Phanérogames : Moyen  
Ptéridophytes : Faible  
Bryophytes : Nul  
Algues : Nul  
Champignons : Nul  
Lichens : Nul  
Habitats : Nul



## ➤ Habitats patrimoniaux

### Habitats déterminants justifiant la ZNIEFF :

Aucun habitat déterminant pour cette znieff.

### Autres habitats remarquables :

Code CB (*)	Libellé CB	Code EUNIS (**)	Libellé EUNIS	Directive Habitats (***)
22.3414	Gazons méditerranéens à <i>Cyperus</i>	C3.4214	Gazons méditerranéens à [ <i>Cyperus</i> ]	Pr
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par [ <i>Filipendula</i> ]	IC
44.1412	Galleries de <i>Salix alba</i> méditerranéennes	G1.112	Forêts galleries méditerranéennes à grands [ <i>Salix</i> ]	IC
44.61	Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes	G1.312	Forêts galleries provenço-languedociennes à Peupliers	IC

(\*) CB = Corine Biotopes

(\*\*) EUNIS = EUropean Nature Information System

(\*\*\*) Pr = Habitat d'intérêt communautaire prioritaire ; IC = Habitat d'intérêt communautaire



## ➤ Espèces patrimoniales

### Espèces déterminantes justifiant la ZNIEFF :

#### Flore (TAXREF v5.0)

<b>Phanérogames</b>	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
<i>Bifora testiculata</i> (Bifora testiculé)	1996	
<i>Euphorbia graminifolia</i> (Euphorbe à feuilles de graminée)	1975	PN
<i>Juncus sphaerocarpus</i> (Jonc à fruits globuleux)	2004	
<i>Noccaea praecox</i> (Tabouret précoce)	1994	PR

#### Faune (TAXREF v7.0)

<b>Insectes - Coléoptères</b>	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
<i>Chlorophorus ruficornis</i>	1997	
<b>Reptiles</b>		
<i>Emys orbicularis</i> (Cistude d'Europe)	1999	PN
<b>Mammifères (hors Chiroptères)</b>		
<i>Castor fiber</i> (Castor d'Eurasie)	2012	PN
<b>Mammifères - Chiroptères</b>		
<i>Miniopterus schreibersi</i> (Minioptère de Schreibers)	2001	PN
<i>Myotis blythii</i> (Petit Murin)	2001	PN
<i>Myotis myotis</i> (Grand Murin)	2001	PN

(\*) PN=Protection nationale ; PR=Protection régionale (pour la Flore). Attention, pour certaines espèces la protection régionale peut n'être en vigueur que sur certains départements.

### Autres espèces remarquables :

#### Flore (TAXREF v5.0)

<b>Phanérogames</b>	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
<i>Typha minima</i> (Petite massette)	1953	PN

#### Faune (TAXREF v7.0)

<b>Crustacés - Décapodes</b>	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
<i>Austropotamobius pallipes</i> (Écrevisse à pieds blancs)	2000	PN
<b>Insectes - Lépidoptères Rhopalocères</b>		
<i>Zerynthia rumina</i> (Proserpine)	1992	PN
<b>Insectes - Odonates</b>		
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Agrion de Mercure)	1994	PN
<b>Poissons</b>		
<i>Barbus meridionalis</i> (Barbeau truité)	1995	PN
<i>Leuciscus souffia</i> (Blageon)	1995	
<b>Oiseaux</b>		
<i>Accipiter gentilis</i> (Autour des palombes)	1994	PN
<i>Alcedo atthis</i> (Martin-pêcheur d'Europe)	2011	PN
<i>Cinclus cinclus</i> (Cinacle plongeur)	1998	PN
<i>Circaetus gallicus</i> (Circaète Jean-le-Blanc)	2007	PN
<i>Dendrocopos minor</i> (Pic épeichette)	1998	PN



<i>Lanius meridionalis</i> (Pie-grièche méridionale)	2011	PN
<b><i>Mammifères (hors Chiroptères)</i></b>		
<i>Cervus elaphus</i> (Cerf élaphe)	1995	PN
<b><i>Mammifères - Chiroptères</i></b>		
<i>Hypsugo savii</i> (Vespère de Savi)	2001	PN
<i>Nyctalus leisleri</i> (Noctule de Leisler)	2001	PN
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit rhinolophe)	2001	PN

(\*) PN=Protection nationale ; PR=Protection régionale (pour la Flore). Attention, pour certaines espèces la protection régionale peut n'être en vigueur que sur certains départements.



## > Sources

### Auteurs (dernières observations) :

HERES A. (Proserpine) ; SERRET ; BOURDON E. ; ANONYME ; GALLARDO M. ; Office National de la Chasse (O.N.C.) ; KABOUCHE Benjamin, SILENE, LPO PACA ; MOLINA J. ; KNOERR ; LIEUTAGHI P. - SILENE ; PICHARD Audrey - SILENE - NATURALIA ; LIEUTAGHI P. ; NOLL L. ; C.E.E.P. ; BOUCHER C. ; HAMEAU O. - SILENE - LPO PACA ; Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P.) ; REYNAUD P. ; PAPAIZIAN M. - SILENE - LPO PACA ; GALLARDO Max SILENE - Parc Naturel Régional du Luberon

### Bibliographie :

**CHANGEUX T., PONT D.**, 1995 - *Current status of the riverine fishes of the french mediterranean basin. Biological Conservation, 72 : 137- 158.*

**GALLARDO M.**, 1994 - *Craux de St Michel l'Observatoire. Inventaire de l'avifaune. Rapport du Parc Naturel Régional du Luberon. 10 p.*

**ROULAND P., MIGOT P.**, 1997 - *Le Castor dans le sud-est de la France. Office National de la Chasse, Echirolles, 51 p.*

**STOECKLE T.**, 1995 - *Pré-inventaire sur les chauves-souris (Chiroptera, Mammalia). Rapport du Parc Naturel Régional du Luberon. 38 p. + annexes.*

**THIERY A., DEFAYE D.**, 2000 - *Inventaire des Crustacés de la région PACA / Programme ZNIEFF-PACA. Détermination des espèces d'intérêt patrimonial. Version corrigée, 15 avril 2000. Programme d'actualisation 1996-2000 de l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. de la région P.A.C.A. Rapport du C.E*





> INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL  
> PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## LE LARGUE ET SES RIPISYLVES ENTRE COUBIAN ET LA CHAPELLE NOTRE-DAME - LES COSTES DU LARGUE - RUISSEAUX ET RAVINS DE VALVISSORGUES, DU RIO ET DE L'AIGUEBELLE



Identifiant national : 930020061

Type de zone :

Année de description : 2003

Ancien numéro régional : 04-158-192

Zone continentale de type 1

Année de mise à jour : 2014

### > Rédacteurs

Claire CRASSOUS, Georges GUENDE, Jean-Charles VILLARET, Luc GARRAUD, Stéphane BELTRA, Alisson LECLERE, Jérémie VAN ES, Stéphane BENCE, Lionel QUELIN

### > Données générales

**Communes** : Aubenas les Alpes (04012), Reillanne (04160), Revest des Brousses (04162), Saint Michel l'Observatoire (04192), Vachères (04227), Villemus (04241)

**Département** : Alpes-de-Haute-Provence (04)

**Altitudes** : 442 à 616 mètres

**Superficie** : 353,49 hectares

**ZNIEFF Type 2 parent** : 930020060 - LE LARGUE ET SES RIPISYLVES



### > L'inventaire des ZNIEFF

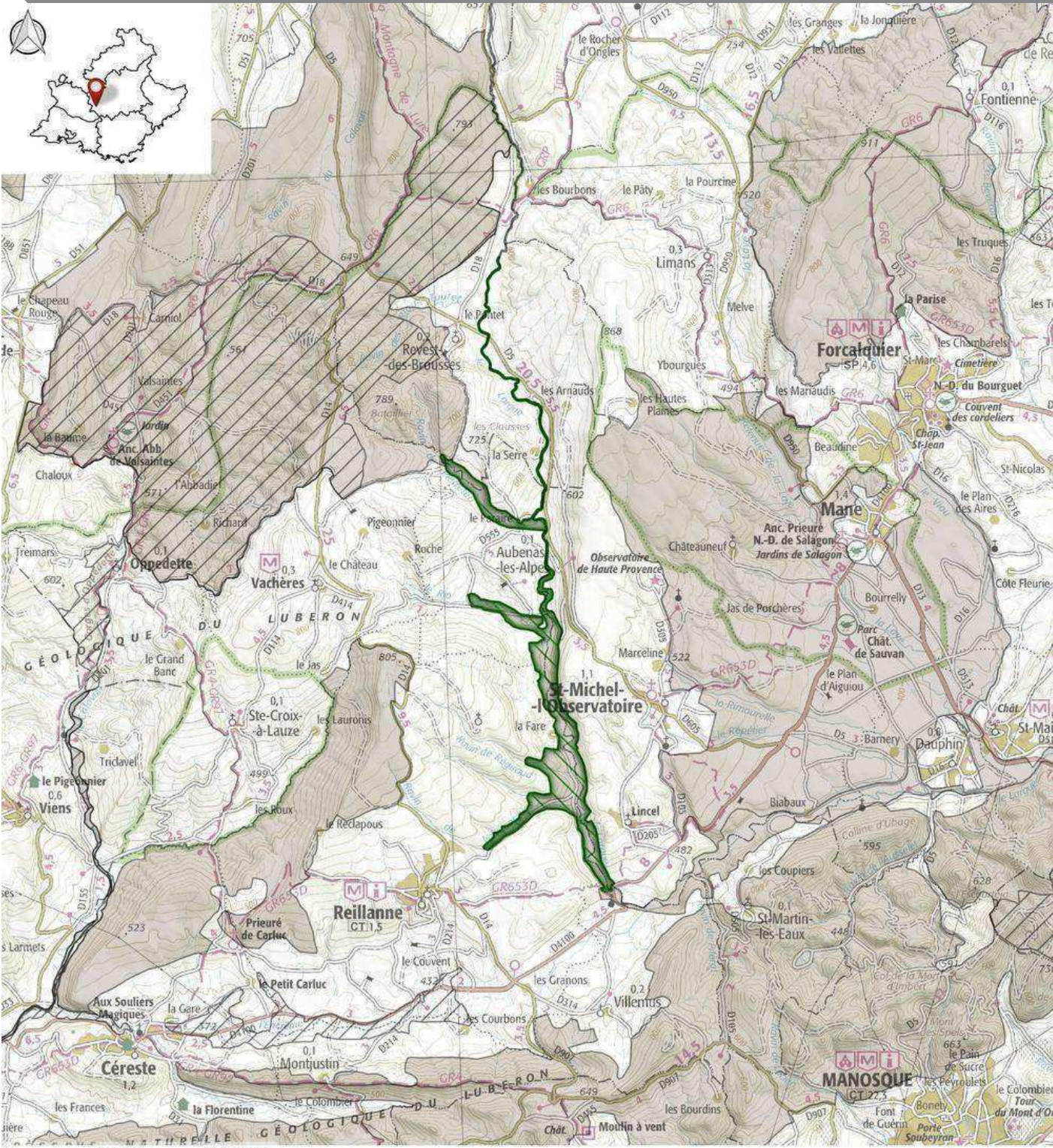


L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de délimiter les espaces d'intérêt écologique majeur. Initié en 1982, ce programme concerne l'ensemble du territoire français, le Muséum National d'Histoire Naturelle en assure la validation nationale. En région PACA, l'inventaire est piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est mis en œuvre par les Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Méditerranéen et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en assure le secrétariat scientifique, en s'appuyant sur le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

La mise à jour des ZNIEFF de PACA a été réalisée sur la période 2013-2015. Seules la liste des espèces présentes dans chaque zone et les autres informations découlant de celle-ci (commentaire général, bilan des connaissances, intérêts de la zone) ont été mises à jour.



# Cartographie



Carte générée le 22.07.2016 © IGN SCAN

- ZNIEFF de type 1 n°930020061
- Autre ZNIEFF de type 1
- Autre ZNIEFF de type 2

Pour accéder à la délimitation des ZNIEFF, consulter [GeoIDE-carto](http://GeoIDE-carto) sur le site de la DREAL PACA.

